

Cafétéria

► Instruction :

Votre enfant a la possibilité de manger à la cafétéria soit :

- à l'année : vous l'inscrivez en début d'année et réglez les frais prévus à cet effet.
- de façon ponctuelle : vous recevez chaque mois un formulaire de commande de repas que vous remplissez en fonction des menus proposés. Vous joignez alors un chèque au nom de l'École Charles-Perrault correspondant aux nombres de repas commandés.
- Pour la bonne organisation du service, il n'est pas possible de commander un repas le jour même.
- Aucun repas de type *restauration rapide* ou autre *venant d'un commerçant* ne peut être livré à l'école.

► Frais et modalités de paiement :

- pour les enfants inscrits à l'année : 1 200 \$, payables par chèque au nom de l'École Charles-Perrault.
10 chèques mensuels de 120 \$ chaque.
- pour les enfants inscrits de façon ponctuelle :

7,50 \$ × le nombre de repas commandés pour le mois, payable par chèque au nom de l'École Charles-Perrault.